

## Groupe de travail du 27 mai 2014

### Mutualisation des fonctions supports «Action Sociale»

**P**ar lettre du 29 octobre 2014, les ministres ont annoncé quelques orientations concernant la mutualisation des fonctions supports dont certaines concernent la Direction des Ressources Humaines en charge entre autres de l'action sociale.

Ce groupe de travail, présidé par Mr GAZAVE, sous-directeur des politiques sociales s'est réuni pour une présentation de quatre des principales actions :

1. Confirmer la gestion budgétaire des crédits de sécurité et de santé au travail au niveau régional par les correspondants CHORUS des délégations d'action sociale,
2. Optimiser le circuit de gestion des titres restaurant,
3. Confier aux services de la DGFIP le support des délégations à l'action sociale, par convention après en avoir étudié les conséquences en termes d'effectif,
4. Engager la rationalisation de la restauration collective en réduisant le nombre d'associations gestionnaires.

**Action 1 :** La direction informe qu'un premier bilan est fait sur les années 2012-2013. Tous les correspondants CHORUS ont eu une formation. Une réunion de travail est mise en place trois fois par an pour échanger sur les difficultés liées à l'Action Sociale et l'Hygiène Santé et Sécurité au travail.

Les fiches techniques mises à leur disposition assureront la continuité de service. Pour l'administration, le léger retard pris au début de l'installation CHORUS est comblé au niveau de l'utilisation des crédits. Sur la gestion 2013, 99,7% des crédits budgétaires alloués ont été consommés.

**FO FINANCES** rappelle que malgré cette présentation « idyllique », certains problèmes demeurent tels que les recrutements et la continuité de service en raison des nombreuses suppressions d'emplois. Les agents ont également perdu des tâches de gestion de crédits, de plus n'étant pas juge de la dépense, des problèmes relationnels avec les délégués perdurent.

**FO FINANCES** demande à la direction la possibilité d'un report de l'utilisation des crédits non consommés.

La direction précise que le recrutement se fait par fiche de poste et ensuite sur entretien pour connaître les motivations des candidats. En 2013, 12 sur 16 ont décidé d'abandonner les fonctions de délégué pour celles de Correspondant CHORUS (CC).

30% des CC n'ont jamais été délégués d'action sociale. Sur le positionnement hiérarchique, seulement quatre ou cinq rappels à l'ordre ont été faits en 2013.

**Action 2 :** Elle fera l'objet d'un groupe de travail le 26 juin prochain. La direction indique que la dématérialisation des titres restaurant est une piste d'allègement de la charge de travail. Pour le ministère, le support n'est pas encore déterminé, il fait l'objet d'un appel à compétences lancé à toutes les entreprises.

**Action 3 :** Un état des lieux est présenté aux fédérations. Plus de 650 agents sur les 840 que compte la DRH3 exercent leurs missions au plan local. Les délégués départementaux, leurs assistants, les médecins de prévention, les infirmiers, les assistants régionaux à la MP et le service social sont installés dans les délégations départementales. Les Inspecteurs Santé Sécurité au Travail et leur secrétariat près des antennes immobilières et les secrétaires animateurs le sont auprès des présidents de CHSCT.

Les délégations (101) sont majoritairement installées dans des bâtiments domaniaux (69), principalement DDFIP (62 sur 69) mais aussi INSEE(4), DDCSPP(1), DDT(1), administration centrale(1).

32 délégations départementales sont encore installées dans du locatif privé.

La DGFIP prend en charge les charges locatives des délégations départementales installées dans ses locaux ou locaux privés.

Le mobilier et les autres fournitures sont pris en charge par le Secrétariat Général, via les marchés nationaux.

En ce qui concerne l'informatique, environ 650 postes de travail sont recensés auxquels s'ajoutent les 120 copieurs multifonctions. Les délégations installées dans les directions

disposent de lignes ADSL privatives financées par le SG. Quelques accords locaux passés avec la DGFIP et la DGDDI permettent l'installation sur l'infrastructure de la direction d'accueil.

Elles se font ensuite rembourser par les autres services départementaux au prorata des effectifs via des conventions signées

au plan local.

A ce stade, des démarches locales sont effectuées avec le Préfet et la DDFIP avec comme objectif le relogement dans les locaux de la DGFIP des 30 délégations actuellement logées dans des bâtiments privés.

Une convention déclinée au plan local entre le SG et la DGFIP, distincte de l'immobilier et de l'informatique, permettrait de préciser le périmètre confié à la DGFIP, les modalités de remboursement, les conditions de prise en charge de l'assistance informatique.

32 délégations  
départementales  
sont encore installées  
dans du locatif privé

**Action 4 :** Elle sera également débattue lors du groupe de travail du 26 juin. Un bilan de la restauration collective sera fourni à cette occasion. L'objectif pour la direction étant d'améliorer le fonctionnement de la restauration notamment par le regroupement des associations, par l'amélioration de l'application des conventions et un meilleur choix des traiteurs. Les expérimentations engagées dans les Yvelines et à Nice doivent être, pour le ministère, la base en termes de gouvernance, de qualité de prestations et de coût pour d'éventuels rapprochements d'associations de gestion.

Pour la direction, la restauration collective doit être une mission essentielle à l'action sociale. Pour cela, elle met à disposition des délégués, des formations qui doivent permettre de montrer l'intérêt de bonnes relations avec l'association de restauration. La direction consciente que certains délégués ne sont jamais en contact avec les associations, veut palier à cette carence.

La direction indique que le module de formation donne les points essentiels à connaître sur la restauration collective. L'objectif étant de recadrer le traiteur, vrai cœur du problème. Ce module sera transmis lors du prochain groupe de travail aux Fédérations. La direction proposera à cette occasion, un statut type pour la mise en place des associations. Elle confirme que la note de la DGFIP est en phase d'achèvement.

**FO FINANCES** a dénoncé à l'occasion de plusieurs groupes de travail et dès 2012, l'état d'avancement des expérimentations faites dans les Yvelines... c'est à dire pas grand-chose ! Si les deux expérimentations doivent être le fil conducteur des nouvelles

gouvernances, il y a tout lieu de s'inquiéter !!! La DGFIP a annoncé à cette occasion qu'une circulaire définirait l'organisation et le fonctionnement des associations. Un représentant de la DGFIP présent à ce Groupe de Travail annonce que la circulaire en question est toujours en cours d'achèvement... Comment mettre en place de nouvelles structures sans finaliser celle-ci ?

**Ce groupe de travail limité aux seules pistes de mutualisation dans le domaine de l'action sociale des fonctions supports « ressources humaines », n'a pas apporté de réponses concrètes aux attentes des personnels concernés.**

**FO FINANCES** se demande alors si ces mesures nécessitent autant de dépense d'énergie, de temps et donc de moyens budgétaires pour de nombreux acteurs ministériels et directionnels, pour un résultat très hypothétique par rapport aux objectifs initiaux. Pour **FO FINANCES**, cette énergie serait bien mieux utilisée pour répondre aux besoins pressants des agents en matière d'action sociale !

**Délégation FO FINANCES :**

**Françoise PHELIX titulaire,  
Anne-Marie RENAUDIN (57) titulaire,  
Martine LEGOUGE titulaire (DGTRESOR)**

**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

